Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260903-D2026_10-DE

VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Décision n° 2026-10

OBJET : Dépôt de plainte auprès du Procureur de la République avec constitution de partie civile – Effraction église

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, la capacité d'ester en justice ;

Considérant qu'un bâtiment communal a fait l'objet d'une effraction accompagnée de dégradations et d'un vol de biens ;

DECIDE

Article 1 : De déposer, au nom et pour le compte de la Commune, une plainte auprès de Madame le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Lorient en raison de l'effraction dans l'église Saint Pierre dans la nuit du 25 au 26 août 2026 ainsi que de la dégradation du bâtiment et du vol de biens situés à l'intérieur de celui-ci.

Article 2 : De solliciter la réparation de l'ensemble des préjudices subis par la commune en se constituant partie civile.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et notifiée à Madame le Procureur de la République à l'appui du dépôt de plainte.

Il en sera rendu compte au Conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex.

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260903-D2026_10-DE

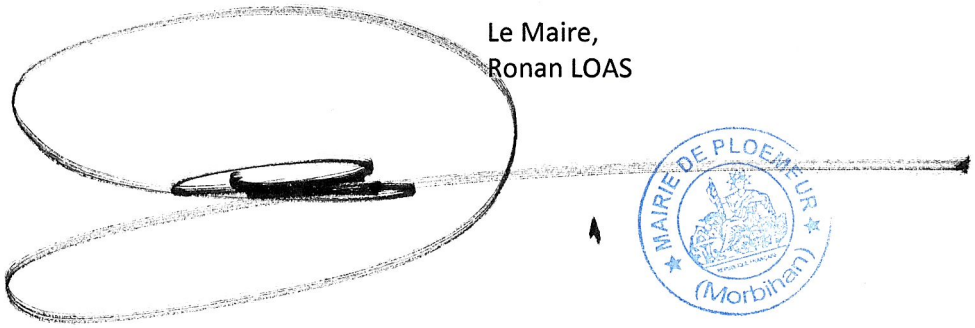
VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Article 5 : La Directrice Générale des Services et la Directrice de l'administration générale de la ville de Ploemeur sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait à Ploemeur, le 03 SEP. 2026

Le Maire,
Ronan LOAS



Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net